



Communiqué de la LRF du 05 avril 2024 sur la reprise des compétitions.

Le juge des référés du tribunal Administratif de La Réunion a rendu ce jour, le 5 avril 2024, une ordonnance suspendant la décision du 1^{er} mars 2024 de la CFRC de la FFF.

Cette ordonnance permet de débloquer la situation sportive des clubs des divisions 2 et 3.

Après le lancement du championnat de R1 et des coupes Dominique Sauger et de La Réunion, la LRF se réjouit que ses autres championnats puissent démarrer.

Les matchs de la Division 2 (R2 et SupR2) et de la Régionale 3 se dérouleront suivant le calendrier qui sera transmis dès demain.